



## INFORMATIONS GÉNÉRALES DU COURS D'ÉTÉ

### Horaire et règlement général

#### Fournitures Scolaires

Dès le premier jour du cours d'été, chaque élève devra apporter une trousse complète (crayons, gomme, stylos...).

Le lycée fournit le classeur, les feuilles, les intercalaires ainsi que les livres ou photocopies. En ce qui concerne les élèves inscrits pour les activités de l'après-midi et les internes, il faut prévoir pour tous les jours : carte d'identité ou passeport, argent de poche (euros et francs suisses), affaires de piscine et de sport, imperméable ou k-way.

#### Horaire Journalier

(\* concerne l'internat) :

08h à 8h15 *	Réveil puis petit déjeuner
09h	Début des cours. La durée des cours est de 50 minutes
12h à 13h	Repas de midi
13h à 14h	Etude surveillée
dès 14h15 à environ 18h	Sortie de l'après-midi et goûter
18h	Piscine
18h45 *	Repas du soir
19h45 à environ 22h *	Sortie organisée par le lycée
22h15 *	Coucher

#### Absence et Retard

Quel que soit le motif d'une absence (maladie, accident,...), celle-ci doit être immédiatement communiquée au lycée par téléphone ; il en est de même pour les retards.

#### Assurance



Il incombe aux parents de veiller à ce que leurs enfants soient couverts en maladie, accident et responsabilité civile car les assurances du lycée ne couvrent pas ces risques.

## Téléphone

Le lycée dispose d'une cabine téléphonique pour recevoir les appels au numéro suivant : 00 41 22 703 51 21. Nous conseillons aux parents d'appeler entre 18h00 et 18h45.

## Interdits

- Les stylos feutre indélébiles.
- En cours les chewing-gums, casquettes, téléphones portables et lecteurs de musique (MP3, iPOD,...) ne sont pas tolérés.
- Les élèves n'ont l'autorisation de fumer ni à l'intérieur ni aux alentours immédiats du lycée.
- L'apport au lycée de drogues ou d'ustensiles s'y rattachant quelle que soit la quantité, ainsi que toute consommation ou vente de drogues seront sanctionnés par un renvoi immédiat et définitif.
- Les externes n'ont pas le droit de se rendre dans les chambres des internes. En ce qui concerne l'internat, les garçons ne sont pas autorisés à se rendre à l'étage des filles et inversement.
- Les élèves inscrits pour la journée ont un horaire continu et n'ont pas l'autorisation de sortir de l'enceinte du lycée jusqu'à la fin de l'activité de l'après-midi, pause de midi comprise, sauf préavis à la Direction.
- Pour son bon fonctionnement, le lycée demande aux parents de rappeler à leurs enfants le respect de certaines règles indispensables à la vie communautaire : la ponctualité, la tenue, l'hygiène, la politesse, la tolérance, l'acceptation des différences, etc.
- En dehors de l'enceinte du lycée, les élèves sont sous la responsabilité des parents.

**A L'OCCASION DES DIVERSES SORTIES ORGANISÉES PAR LE LYCÉE, LES ÉLÈVES DOIVENT ADOPTER UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE.**

## Devoirs a domicile

Les tâches à domicile sont du travail obligatoire et non facultatif, l'élève a le devoir de les effectuer.

## Casiers pour les externes

Les externes ont des casiers à cadenas à disposition ; il suffit d'apporter un cadenas.

## Objets perdus ou volés

Le lycée n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Aussi il est vivement conseillé de laisser à la maison les objets de valeur ou de les déposer au bureau de la Direction. Sans dépôt préalable, le lycée n'avance pas d'argent.

## Internat



- Les élèves internes déposent au bureau de la Direction leur carte d'identité ou passeport, leur billet de train ou d'avion pour le retour, ainsi que leur argent de poche.
- Le mobilier d'une chambre ne peut être déplacé qu'avec l'accord de la Direction. Le matériel perdu ou détérioré par l'élève sera remplacé à ses frais.
- Si un interne souhaite changer de chambre, il doit au préalable en discuter avec la Direction.
- Après la sortie du soir, les internes peuvent se préparer à aller se coucher et le silence est de rigueur à l'extérieur de la maison (plus de ping-pong, baby-foot,...).
- Une surveillante est à la disposition des élèves toute la nuit.

La Direction